

Vous travaillez dans le secteur des monteurs? Votre salaire va augmenter !

Quand votre salaire va-t-il augmenter ?

A partir du 1^{er} juillet 2021.

Comment votre salaire va-t-il augmenter ?

Il s'agit d'une indexation de 0,79% sur les salaires barémiques ainsi que sur les salaires effectifs.

Vous trouverez, ci-dessous, les nouveaux salaires:

Salaires barémiques 37 heures/semaine:			
Classes		Base	Effectif
I. Manœuvre	Min.	€ 13,2583	€ 15,6475
	Max	€ 13,7820	€ 16,2500
II. Manœuvre d'élite	Min.	€ 13,5555	€ 15,9787
	Max	€ 14,0906	€ 16,6399
III. Spécialisé	Min.	€ 13,9348	€ 16,4356
	Max	€ 14,7746	€ 17,4388
IV. Spécialisé d'élite	Min.	€ 14,2727	€ 16,8372
	Max	€ 15,1757	€ 17,9259
V. Spécialisé travaillant au chalumeau, à l'arc électrique ou au marteau pneumatique	Min.	€ 14,5926	€ 17,2200
	Max	€ 15,5551	€ 18,3905
VI. Qualifié	Min.	€ 15,0827	€ 17,8107
	Max	€ 15,8298	€ 18,6949
VII. Qualifié d'élite	Min.	€ 15,3320	€ 18,1190
	Max	€ 16,2311	€ 19,1928
VIII. Qualifié travaillant au chalumeau, à l'arc électrique ou au marteau pneumatique	Min.	€ 15,7112	€ 18,5539
	Max	€ 16,7067	€ 19,7574
IX. Brigadier	Min.	€ 15,8375	€ 18,7247
	Max	€ 16,8183	€ 19,9139
X. Contremaître	Min.	€ 16,7438	€ 19,8283
	Max	€ 17,7920	€ 21,0658

Votre Liberté
Votre Voix

